

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 27 mai 2014 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention avec le CPIE Haute Durance pour l'entretien des villages
- Emplacement et tarifs du marché estival
- Location du local du 1^{er} niveau du Foulon à l'ACCA
- Vente de bois aux particuliers en forêt relevant du régime forestier
- Prix de vente du bâtiment de La Vachette et des terrains communaux
- Motion de soutien au Centre Hospitalier de Briançon
- Motion contre les projets de méga-centrales biomasses en région PACA
- Modification simplifiée du PLU de Saint Chaffrey
- Remplacement du poste d'agent d'accueil au Service Tourisme
- Mise à disposition de terrains communaux
- Autorisation au Maire à engager des actions pour l'acquisition du Centre ELAN
- Subvention au Pôle d'Excellence Sportive

Val-des-Prés, le 22 mai 2014

Le Maire, Jean-Michel REYMOND

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET
M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT
M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Convention avec le CPIE Haute Durance pour l'entretien des villages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de confier les opérations d'entretien des parties communales du village et de valorisation du patrimoine à l'association CPIE Haute-Durance,
- autorise le Maire à signer une convention avec le CPIE Haute-Durance pour l'année 2014 pour un montant de 5.400 €.

Emplacement et tarifs du marché estival

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide que le marché estival se déroulera sur la route départementale à l'entrée de La Vachette,
- fixe le jour au vendredi matin et les heures d'ouverture de 8 h à 14 h, du dernier vendredi de juin au deuxième vendredi de septembre, soit pour 2014 du 20 juin au 12 septembre,
- fixe le prix de l'emplacement à 2,00 € du mètre linéaire,
- précise que le marché sera géré en régie directe.

Location du local du 1^{er} niveau du Foulon à l'ACCA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler la location du 1^{er} niveau du Foulon à l'ACCA pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2014,
- fixe le montant de la location annuelle à 335 €,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Vente de bois aux particuliers en forêt relevant du régime forestier

Monsieur le Maire rappelle le régime de la vente de bois à des particuliers en forêt domaniale et en forêt communale :

- la vente de bois est possible uniquement pour couvrir les besoins propres des populations locales. Les produits vendus sont destinés à un usage strictement personnel et leur revente est interdite ;
- les produits susceptibles d'être vendus sont des perches et petits bois sur pied de diamètre, à 1,3 m du sol, d'environ 30 cm et moins, des houppiers, des rémanents d'exploitation et des bois à terre isolés ou éparpillés ;
- le volume maximal pouvant être vendu à un particulier au cours d'une même année civile est limité à 30 m³ par foyer ;
- la vente est conclue par un agent de l'ONF qui délivre un contrat de vente délivrance (CVD) au cessionnaire. La vente de bois est possible avec toute personne physique sous réserve qu'elle réside à proximité de la forêt (résidence principale ou secondaire), soit à une distance maximale d'environ 30 km de la coupe.

En forêt communale, la décision de vendre de gré à gré à des particuliers est possible après délibération du Conseil Municipal qui fixe notamment le prix de vente. Le détail de chaque vente (publicité, attributaire, prix) doit être validé par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente de bois de gré à gré à des particuliers, en plus de l'affouage,
- confie à l'agent ONF responsable du secteur, la signature du contrat de vente,
- fixe le prix de vente du bois de chauffage à 4 € le stère,
- le prix de vente du bois d'œuvre fera l'objet d'une proposition de l'agent ONF selon les essences.

Prix de vente du bâtiment de La Vachette et des terrains communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le prix de vente du bâtiment de l'ancienne école de La Vachette à 220.000 € net vendeur,
- fixe le prix de vente de la parcelle E 1273 à la Boulangère d'une superficie de 468 m² à 150€ le m², soit 70.2 00 €
- autorise le Maire à signer des mandats de vente avec les agences immobilières Optimhome, Alp'Immo et Agence du Parc.

Motion de soutien au Centre Hospitalier de Briançon

Monsieur le Maire rappelle les menaces de fermeture qui pèsent sur le service de réanimation du centre hospitalier des Escartons et propose d'adresser une motion à madame la Ministre aux Affaires sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
Considérant :

- le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé PAC qui stipule la fermeture de l'unité de réanimation à l'horizon 2016 et par conséquent l'absence de visibilité pour l'avenir, de nature à recruter des médecins-réanimateurs ou anesthésistes dans des conditions satisfaisantes,
- la nécessité d'une coopération franco-italienne en matière de santé pour une prise en charge encadrée des actes médicaux,
- un égal accès aux soins des patients vers un établissement hospitalier qui prenne en compte le temps de trajet en territoire de montagne,

Décide :

- de demander la révision du PRS afin que des perspectives soient envisagées pour le service de réanimation et le maintien d'une offre de soins adaptée,
- de solliciter la poursuite du soutien financier exceptionnel au Centre Hospitalier des Escartons, au titre de l'aménagement du territoire, au-delà de 2015,
- de faire aboutir dans les meilleurs délais l'accord intergouvernemental franco-italien.

Se prononce :

- en faveur du maintien du service de réanimation du centre hospitalier Les Escartons à Briançon, au-delà de 2016,
- pour la préservation d'un accès aux soins de qualité dans le Briançonnais.

Motion contre les projets de méga-centrales biomasses en région PACA

Considérant que le bois énergie apparaît comme un moyen de production de chaleur économique, écologique et renouvelable dans la mesure où la ressource consommée est compensée par la régénération de la forêt,

Considérant que le bois énergie représente également une ressource majeure du territoire et à ce titre, une opportunité pour l'emploi et le développement local,

Considérant que le développement en circuit court de la filière bois est un enjeu du territoire compte-tenu notamment de la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Briançon,

Considérant que la réalisation en Région PACA des projets de méga-centrales Biomasses E-ON à Gardanne et Innova Var à Brignoles pourrait compromettre entièrement la politique de gestion durable et raisonnée des forêts développée par les chartes forestières visant à développer les circuits courts par le développement de réseaux de chaleur dans les collectivités,

Considérant que ces gigantesques centrales Biomasses ne s'inscrivent pas dans des projets de développement durable de territoires respectueux de l'environnement, favorisant les ressources locales, les circuits courts et la biodiversité, et prenant en compte les véritables enjeux économiques sociaux et environnementaux sur tout le territoire régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- dénonce dans leurs principes et dans leurs conséquences les projets de méga-centrales susmentionnés qui, sous couvert d'utiliser une ressource renouvelable, contribuent au gaspillage énergétique,
- exprime son inquiétude quant aux répercussions d'un tel projet sur la ressource forêt bois et ses prix dans le département des Hautes-Alpes, ainsi que pour l'approvisionnement de la chaufferie bois de Briançon,
- affirme son opposition à ces projets de nature à déséquilibrer le marché et mettre en péril une filière encore fragile. Ceux-ci entrent en concurrence avec l'ensemble de la filière bois régionale encore émergente avec le soutien de fonds publics,
- souhaite que la priorité soit donnée à l'alimentation des chaufferies des collectivités rurales, comme celle de Briançon, visant à l'indépendance et à l'autonomie énergétique,
- demande que la filière forêt bois devienne un vrai sujet de débat entre pouvoirs publics régionaux et locaux, les acteurs industriels, professionnels de la forêt et la société civile, afin d'optimiser l'économie et la filière (emplois, valorisation ...) et défendre les enjeux environnementaux (utilisation des énergies renouvelables, gestion durable des forêts).

Modification simplifiée du PLU de Saint Chaffrey

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, n'ayant pas d'observation particulière à formuler sur le projet de modification simplifiée du PLU de Saint Chaffrey, donne un avis favorable.

Remplacement du poste d'agent d'accueil au Service Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide, en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à titre temporaire, pour le remplacement momentané d'un fonctionnaire pendant son congé maternité, à temps non complet à raison de 20 heures par semaine, dans le cadre d'emploi de la catégorie C des adjoints administratifs territoriaux, à l'échelon 1 indice brut 330 et indice majoré 316, pour la période du 16 juin au 12 septembre 2014,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Mise à disposition de terrains communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de mettre à disposition de monsieur Esteban LARA domicilié Pra Premier à Val-des-Prés, à titre précaire et révocable, pour la période du 1er juin au 30 septembre 2014, les parcelles communales G 541, 542, 548, 549, 552, 553, 554 situées à Milla Solla. La concession est accordée à titre précaire et révocable. Elle revêt un caractère de simple tolérance n'accordant aucun droit personnel. Elle est incessible et ne confère au concessionnaire aucun droit réel sur le sol, propriété de la Commune.
- fixe le montant de la redevance à 200 €,
- autorise le Maire à signer une convention à titre précaire et révocable.

Autorisation au Maire à engager des actions pour l'acquisition du Centre ELAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- exprime son intention d'acquérir le Centre ELAN,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié d'achat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Subvention au Pôle d'Excellence Sportive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- soutient le projet Parcours d'Excellence Sportive,
- décide d'apporter une contribution financière de 500 €.

Fait à Val-des-Prés, le 3 Juin 2014

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le CPIE Haute Durance pour l'entretien des villages

Monsieur le Maire rappelle le partenariat existant depuis plusieurs années avec l'association CPIE Haute-Durance pour assurer l'entretien des villages. Les prestations concernent le fauchage des bords de routes et des entrées de hameaux ainsi que l'entretien de sentiers. Il propose de confier à nouveau ces travaux d'entretien au CPIE Haute-Durance en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de confier les opérations d'entretien des parties communales du village et de valorisation du patrimoine à l'association CPIE Haute-Durance,
- autorise le Maire à signer une convention avec le CPIE Haute-Durance pour l'année 2014 pour un montant de 5.400 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Emplacement et tarifs du marché estival

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 mai 2008 portant création d'un marché estival, pour répondre à la demande des commerçants et offrir à la population touristique un point de vente des produits régionaux. Il propose au Conseil Municipal de modifier l'emplacement du marché, le tarif des emplacements ainsi que les dates et les horaires d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide que le marché estival se déroulera sur la route départementale à l'entrée de La Vachette,
- fixe le jour au vendredi matin et les heures d'ouverture de 8 h à 14 h, du dernier vendredi de juin au deuxième vendredi de septembre, soit pour 2014 du 20 juin au 12 septembre,
- fixe le prix de l'emplacement à 2,00 € du mètre linéaire,
- précise que le marché sera géré en régie directe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location du local du 1^{er} niveau du Foulon à l'ACCA

Monsieur le Maire informe que la convention de location du 1^{er} niveau du Foulon consenti à l'Association Communale de Chasse Agréée arrive à terme au 30 juin 2014 et propose de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler la location du 1^{er} niveau du Foulon à l'ACCA pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2014,
- fixe le montant de la location annuelle à 335 €,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de bois aux particuliers en forêt relevant du régime forestier

Monsieur le Maire rappelle le régime de la vente de bois à des particuliers en forêt domaniale et en forêt communale :

- la vente de bois est possible uniquement pour couvrir les besoins propres des populations locales. Les produits vendus sont destinés à un usage strictement personnel et leur revente est interdite ;
- les produits susceptibles d'être vendus sont des perches et petits bois sur pied de diamètre, à 1,3 m du sol, d'environ 30 cm et moins, des houppiers, des rémanents d'exploitation et des bois à terre isolés ou éparpillés ;
- le volume maximal pouvant être vendu à un particulier au cours d'une même année civile est limité à 30 m³ par foyer ;
- la vente est conclue par un agent de l'ONF qui délivre un contrat de vente délivrance (CVD) au cessionnaire. La vente de bois est possible avec toute personne physique sous réserve qu'elle réside à proximité de la forêt (résidence principale ou secondaire), soit à une distance maximale d'environ 30 km de la coupe.

En forêt communale, la décision de vendre de gré à gré à des particuliers est possible après délibération du Conseil Municipal qui fixe notamment le prix de vente. Le détail de chaque vente (publicité, attributaire, prix) doit être validé par le Maire ou son représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente de bois de gré à gré à des particuliers, en plus de l'affouage,
- confie à l'agent ONF responsable du secteur, la signature du contrat de vente,
- fixe le prix de vente du bois de chauffage à 4 € le stère,
- le prix de vente du bois d'œuvre fera l'objet d'une proposition de l'agent ONF selon les essences.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Prix de vente du bâtiment de La Vachette et des terrains communaux

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de l'ancienne école de La Vachette, ainsi que le terrain à la Boulangère sont en vente depuis de longs mois sans avoir trouvé acquéreur. Il propose de reconsidérer les prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le prix de vente du bâtiment de l'ancienne école de La Vachette à 220.000 € net vendeur,
- fixe le prix de vente de la parcelle E 1273 à la Boulangère d'une superficie de 468 m² à 150 € le m², soit 70.200 €
- autorise le Maire à signer des mandats de vente avec les agences immobilières Optimhome, Alp'Immo et Agence du Parc.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET
M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT
M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Motion de soutien au Centre Hospitalier de Briançon

Monsieur le Maire rappelle les menaces de fermeture qui pèsent sur le service de réanimation du centre hospitalier des Escartons et propose d'adresser une motion à madame la Ministre aux Affaires sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
Considérant :

- le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé PAC qui stipule la fermeture de l'unité de réanimation à l'horizon 2016 et par conséquent l'absence de lisibilité pour l'avenir, de nature à recruter des médecins-réanimateurs ou anesthésistes dans des conditions satisfaisantes,
- la nécessité d'une coopération franco-italienne en matière de santé pour une prise en charge encadrée des actes médicaux,
- un égal accès aux soins des patients vers un établissement hospitalier qui prenne en compte le temps de trajet en territoire de montagne,

Décide :

- de demander la révision du PRS afin que des perspectives soient envisagées pour le service de réanimation et le maintien d'une offre de soins adaptée,
- de solliciter la poursuite du soutien financier exceptionnel au Centre Hospitalier des Escartons, au titre de l'aménagement du territoire, au-delà de 2015,
- de faire aboutir dans les meilleurs délais l'accord intergouvernemental franco-italien.

Se prononce :

- en faveur du maintien du service de réanimation du centre hospitalier Les Escartons à Briançon, au-delà de 2016,
- pour la préservation d'un accès aux soins de qualité dans le Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Motion contre les projets de méga-centrales biomasses en région PACA

Considérant que le bois énergie apparaît comme un moyen de production de chaleur économique, écologique et renouvelable dans la mesure où la ressource consommée est compensée par la régénération de la forêt,

Considérant que le bois énergie représente également une ressource majeure du territoire et à ce titre, une opportunité pour l'emploi et le développement local,

Considérant que le développement en circuit court de la filière bois est un enjeu du territoire compte-tenu notamment de la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Briançon,

Considérant que la réalisation en Région PACA des projets de méga-centrales Biomasses E-ON à Gardanne et Innova Var à Brignoles pourrait compromettre entièrement la politique de gestion durable et raisonnée des forêts développée par les chartes forestières visant à développer les circuits courts par le développement de réseaux de chaleur dans les collectivités,

Considérant que ces gigantesques centrales Biomasses ne s'inscrivent pas dans des projets de développement durable de territoires respectueux de l'environnement, favorisant les ressources locales, les circuits courts et la biodiversité, et prenant en compte les véritables enjeux économiques sociaux et environnementaux sur tout le territoire régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- dénonce dans leurs principes et dans leurs conséquences les projets de méga-centrales susmentionnés qui, sous couvert d'utiliser une ressource renouvelable, contribuent au gaspillage énergétique,
- exprime son inquiétude quant aux répercussions d'un tel projet sur la ressource forêt bois et ses prix dans le département des Hautes-Alpes, ainsi que pour l'approvisionnement de la chaufferie bois de Briançon,
- affirme son opposition à ces projets de nature à déséquilibrer le marché et mettre en péril une filière encore fragile. Ceux-ci entrent en concurrence avec l'ensemble de la filière bois régionale encore émergente avec le soutien de fonds publics,
- souhaite que la priorité soit donnée à l'alimentation des chaufferies des collectivités rurales, comme celle de Briançon, visant à l'indépendance et à l'autonomie énergétique,
- demande que la filière forêt bois devienne un vrai sujet de débat entre pouvoirs publics régionaux et locaux, les acteurs industriels, professionnels de la forêt et la société civile, afin d'optimiser l'économie et la filière (emplois, valorisation ...) et défendre les enjeux environnementaux (utilisation des énergies renouvelables, gestion durable des forêts).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Modification simplifiée du PLU de Saint Chaffrey

Monsieur le Maire présente le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme que la commune de Saint Chaffrey a adressé à Val-des-Prés pour avis, les deux communes étant limitrophes et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, n'ayant pas d'observation particulière à formuler sur le projet de modification simplifiée du PLU de Saint Chaffrey, donne un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Remplacement du poste d'agent d'accueil au Service Tourisme

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de l'agent d'accueil du service Tourisme pendant son congé maternité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide, en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à titre temporaire, pour le remplacement momentané d'un fonctionnaire pendant son congé maternité, à temps non complet à raison de 20 heures par semaine, dans le cadre d'emploi de la catégorie C des adjoints administratifs territoriaux, à l'échelon 1 indice brut 330 et indice majoré 316, pour la période du 16 juin au 12 septembre 2014,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Mise à disposition de terrains communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de monsieur Esteban LARA pour la mise à disposition temporaire de terrains communaux à La Tour pour parquer ses chevaux entre deux randonnées équestres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de mettre à disposition de monsieur Esteban LARA domicilié Pra Premier à Val-des-Prés, à titre précaire et révocable, pour la période du 1er juin au 30 septembre 2014, les parcelles communales G 541, 542, 548, 549, 552, 553, 554 situées à Milla Solla. La concession est accordée à titre précaire et révocable. Elle revêt un caractère de simple tolérance n'accordant aucun droit personnel. Elle est incessible et ne confère au concessionnaire aucun droit réel sur le sol, propriété de la Commune.
- fixe le montant de la redevance à 200 €,
- autorise le Maire à signer une convention à titre précaire et révocable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation au Maire à engager des actions pour l'acquisition du Centre ELAN

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 6 novembre 2013 relatives à l'acquisition par voie de préemption du Centre ELAN au prix de 280.000 € et à une demande de subvention au Conseil Régional. Il propose au Conseil Municipal d'exprimer l'intention de la nouvelle équipe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- exprime son intention d'acquérir le Centre ELAN,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié d'achat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 27 Mai 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date de la convocation :

22 Mai 2014

Date d'affichage :

22 Mai 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Thierry GONON à M. Emmanuel PRAT

M. Franck ROMAN à M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Subvention au Pôle d'Excellence Sportive

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif Parcours d'Excellence Sportive en Briançonnais, porté par le Comité Régional Provence-Alpes Côte d'Azur, qui permet de favoriser le parcours des futurs sportifs de haut niveau présents dans les alpes du sud et d'organiser la formation des futurs professionnels locaux du ski et de l'escalade, en leur proposant une scolarité sur Briançon jusqu'en terminale. Les collectivités membres de la Communauté de Communes du Briançonnais sont sollicitées pour apporter une contribution financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- soutient le projet Parcours d'Excellence Sportive,
- décide d'apporter une contribution financière de 500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND